

BOOT

Instructions d'utilisation

BOOT

Antichute à rappel automatique avec fonction de mémoire de forme

Sous réserve de modifications techniques

BRÈVE DESCRIPTION

UTILISATION CONFORME

L'antichute à rappel automatique BOOT est un élément d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de catégorie III de protection contre les chutes de hauteur. Il sert exclusivement de longe réglable de retenue et antichute sur les plateformes, les toits et similaires. Le réglage individuel de la longueur d'étirement empêche les chutes par-dessus le rebord.

L'antichute à rappel automatique BOOT sert exclusivement à la sécurisation des personnes. Son utilisation est soumise à la condition que cette personne jouisse des connaissances correspondantes en matière d'équipements de protection individuelle contre les chutes et des dangers liés aux activités dans les zones à risque de chute.

Nombre maximum d'utilisateurs : 1 personne
Poids maximum de l'utilisateur, vêtements et équipement compris : 140 kg

Toute autre utilisation est considérée comme non conforme. La société BORNACK ne saurait être tenue responsable des dégâts consécutifs. L'utilisateur est ici seul responsable des risques.

FONCTIONNEMENT

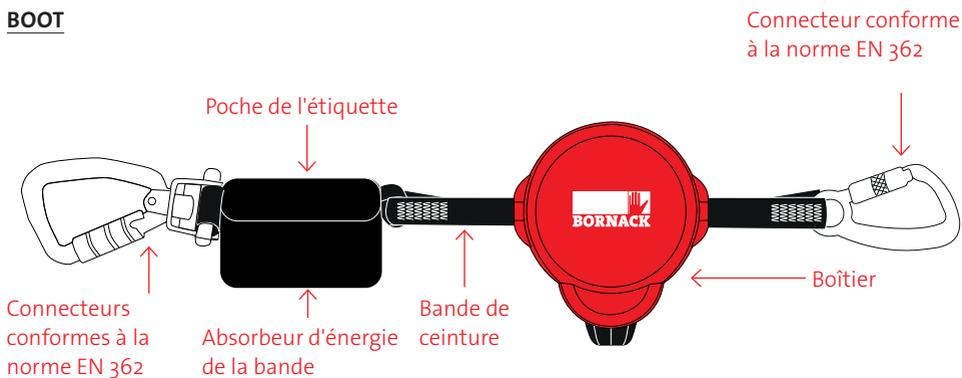
- Système de freinage commandé par la force centrifuge d'amortissement des chutes
- Cliquet d'arrêt avec fonction de mémoire de forme pour le réglage individuel de la longueur

ÉQUIPEMENT

- Boîtier en aluminium
- Sangle en Dyneema et polyester
- Connecteur conforme à la norme EN 362 en aluminium ou en acier
- dans l'absorbeur d'énergie de la bande intégré dans le système
- Fonction de mémoire de forme

UTILISATION

- Antichute
- Retenir

BOOT

CONSIGNES AVANT UTILISATION



Contrôle à effectuer impérativement avant chaque utilisation !

- Si on constate le moindre défaut lors du contrôle précédant l'utilisation, il ne faut alors pas utiliser l'équipement de protection personnelle !
- Un composant de l'équipement qui présente un défaut ne doit être contrôlé et remis en état que par BORNACK ou par un atelier partenaire agréé par écrit de la société BORNACK.
- Les contrôles réguliers sont impérativement nécessaires étant donné que la sécurité de l'utilisateur dépend de l'efficacité et de la résistance à l'usure de l'ÉPI.
- L'utilisateur doit avoir lu et compris ces instructions d'utilisation intégralement avant l'utilisation.

CONTRÔLE VISUEL

- ÉPI au complet : tous les composants sont bien en place.
- Contrôle du bon état. Toutes les coutures sont intactes. Les composants textiles ne présentent pas de détériorations visibles ou sensibles au toucher.
- Les pièces de ferrure, les œillets, les boucles et les connecteurs conformes la norme EN 362 ne présentent pas de détériorations évidentes.
- Le marquage du produit est lisible.
- La dernière inspection par un spécialiste remonte à moins d'un an.

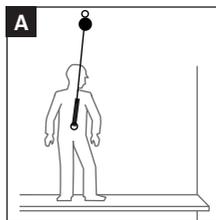
CONTRÔLE DU FONCTIONNEMENT

- Les fermetures et les sécurités de fermeture des connecteurs conformes à la norme EN 362 sont en bon état de fonctionnement.
- La longe (sangle) est extensible sur toute sa longueur.
- Le coulisseau de la fonction de réglage de la longueur d'étirement mini./maxi. fonctionne.
- La fonction de mémoire de forme lors de l'étirement répété à la longueur réglée fonctionne.
- La fonction de blocage en cas de traction soudaine est activée, même lorsque la longueur est réglée sur le maximum.

UTILISATION DU BOOT

PRÉPARATION

A Les points d'ancrage doivent être suffisamment solides (observer la valeur de 12 kN des normes EN 795 ou la règle de la compagnie d'assurance publique allemande (DGUV) 112-198) et doivent être placés au-dessus de l'utilisateur.



ATTENTION DANGER DE MORT :



Lorsque l'on utilise cet équipement de protection personnelle comme système antichute (chute libre possible), il faut impérativement utiliser (aucune exception !) un harnais anti-chute conforme à EN 361.

ATTENTION :



Si du sable ou des salissures pénètrent dans l'appareil, ils peuvent entraver son bon fonctionnement et entraîner des détériorations.

ATTENTION :



Il faut veiller à ce qu'aucune contrainte latérale, par exemple par un rebord, ne soit exercée sur l'œillet d'ancrage pivotant.

ATTENTION DANGER DE MORT :



Ne pas établir de rallonge avec la longe ni des connecteurs supplémentaires conformes à la norme EN 362 !

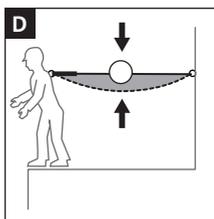
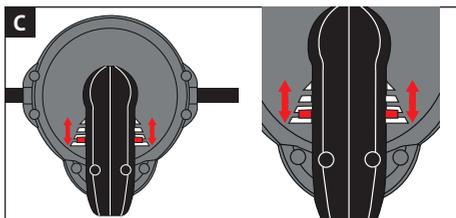
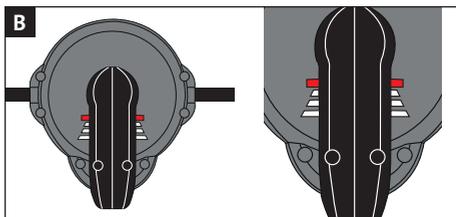
UTILISATION DU BOOT

RÉGLER LA FONCTION DE MÉMOIRE DE FORME

B Placer le coulisseau sur la première position. Réglage de la longueur sur 1,0 m environ.

C Corriger la longueur : si la longueur doit être corrigée pendant une étape de travail, le coulisseau peut être poussé en fonction lorsqu'il est étiré. Coulisseau vers le bas – la sangle est allongée, coulisseau vers le haut – la sangle est raccourcie. Régler la longueur désirée est réglée. 2,0 m maxi. Pour la fonction de retenue, la longueur doit être choisie de manière à ne pas pouvoir atteindre le rebord pouvant conduire à la chute.

D Le dispositif ne peut maintenant être étiré que sur la longueur réglée et s'enroule automatiquement en marche arrière, empêchant ainsi la corde d'avoir du mou.



UTILISATION DU BOOT

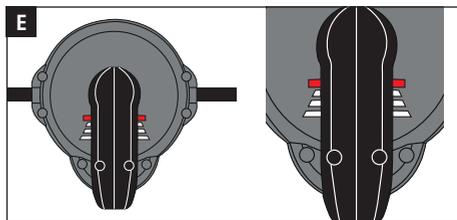
DÉMONTAGE

E Remettre le dispositif en position de départ après l'utilisation. Pousser le coulisseau vers le haut. Le dispositif ne peut maintenant plus être étiré.

ATTENTION :



L'antichute à rappel automatique BOOT ne doit pas être utilisé dans la fonction « Entourer une construction ».



UTILISATION VERTICALE

F L'appareil doit être placé aussi verticalement que possible au-dessus de la tête de la personne à sécuriser pour exclure tout mouvement pendulaire en cas de chute. La suspension de l'appareil doit garantir un ajustement à un éventuel écart de la bande.

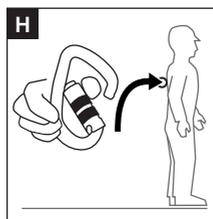
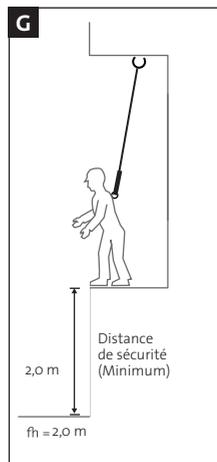
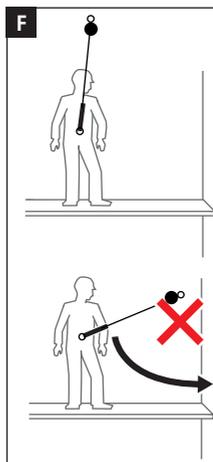
G La hauteur intérieure en-dessous de l'utilisateur doit être de 2,0 m lors d'une installation au-dessus de celui-ci.

H Une fois l'appareil fixé à un point d'ancrage, il faut suspendre l'extrémité de la rallonge extensible (mousquetons de sécurité sur l'absorbeur d'énergie de la bande) du BOOT à l'œillet antichute situé au dos du harnais ou sur l'extrémité de la rallonge de l'œillet situé au dos.

ATTENTION :



D'une manière générale, l'absorbeur d'énergie doit être utilisé sur le harnais et pas sur le point d'ancrage.



UTILISATION DU BOOT

UTILISATION HORIZONTALE

L'antichute à rappel automatique BOOT a également été testé avec succès pour l'utilisation horizontale et la chute par-dessus le rebord ainsi simulée. Ce test a été réalisé avec une arête d'un rayon $r = 0,5$ mm. Ce test a confirmé que l'antichute à rappel automatique BOOT convient à être utilisé sur des rebords similaires tels qu'on les trouve par exemple sur des profilés laminés en acier, des poutres en bois ou encore un attique arrondi à revêtement.

Indépendamment de ce contrôle, lors d'une utilisation horizontale ou inclinée avec un risque de chute par-dessus un rebord, il faut impérativement prendre en compte les points suivants.

ATTENTION :



En cas d'utilisation de l'antichute à rappel automatique sur une ligne de vie de type C conforme à la norme DIN EN 795 avec guidage mobile horizontal, il faut également prendre en compte la déviation du dispositif d'ancrage lors de la détermination de la hauteur intérieure nécessaire en-dessous de l'utilisateur. Observer ici les instructions d'utilisation de l'équipement d'ancrage.

Effectuer cette évaluation des risques :

- Le rebord de chute est-il $> 0,5$ mm ?
- Le rebord est-il dénué d'arêtes ?

Si ce n'est pas le cas, prendre les mesures de précaution suivantes :

- utiliser un système de retenue pour pouvoir exclure toute chute.
- mettre des protections des arêtes adaptées en place.

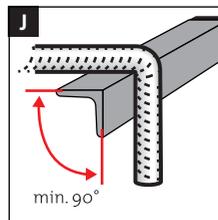
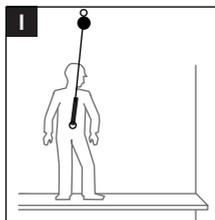
ATTENTION :



Lors de l'utilisation sur des niveaux inclinés, prendre en compte que la fonction de freinage peut éventuellement être retardée.

UTILISATION DU BOOT

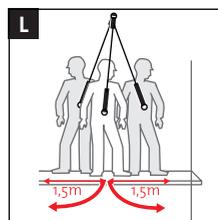
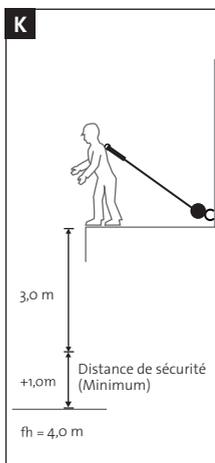
I Les points d'ancrage doivent être suffisamment solides (observer la valeur de 12 kN des normes EN 795 ou la règle de la compagnie d'assurance publique allemande (DGUV) 112 198). Le points d'ancrage doit se situer au-dessus de la surface d'appui de l'utilisateur.



J La déviation sur le bord doit être de 90° au moins.

K Veiller à ce qu'il y ait un espace libre suffisant d'au moins 4,0 m en-dessous du bord.

L Afin d'empêcher une chute avec mouvement pendulaire, il faut limiter les zones de travail ou les mouvements latéraux des deux côtés à 1,50 m maxi. de l'axe central. Dans les autres cas, ne pas utiliser de points d'ancrage séparés mais par exemple des dispositifs d'ancrage de type C (uniquement s'ils ont été agréés pour être utilisés ensemble) ou de classe D conformes à la norme DIN EN 795.



ATTENTION :



Lors d'une chute par-dessus un rebord, l'utilisateur risque de se blesser en heurtant le bâtiment ou les éléments de construction pendant l'opération d'amortissement.

Définir des mesures spécifiques de secours pour les cas de chutes par-dessus des rebords et s'y entraîner.

UTILISATION DU BOOT

COMBINER

En combinant ce produit avec d'autres éléments, on court le risque que leurs sécurités d'utilisation respectives s'influencent mutuellement. La compatibilité doit être estimée dans le cadre d'une évaluation des risques. D'une manière générale, la combinaison ne doit être effectuée qu'avec un ÉPI marqué CE. Si vous avez des questions sur cette compatibilité ou si vous avez besoin d'aide lors de l'évaluation des risques, vous pouvez volontiers vous adresser à BORNACK.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Danger de mort en cas de non-respect des consignes de sécurité !

- Ne plus utiliser l'équipement de protection individuelle dès l'apparition du moindre défaut.
- Arrêter immédiatement l'utilisation de dispositifs d'équipements de protection individuelle abîmés, qui ont déjà amorti une chute ou suspects. Le contrôle ne doit être effectué que par BORNACK ou des spécialistes instruits par BORNACK de la révision de l'appareil et dotés du certificat correspondant. Ceux-ci doivent être notés dans la carte de contrôle.
- Il est interdit d'effectuer des modifications ou des réparations de son propre chef.
- Ce baudrier fait partie de l'équipement de protection individuelle contre les chutes et doit toujours être attribué à une personne précise.
- Cet équipement de protection individuelle ne peut être utilisé que par des personnes formées familiarisées avec leur utilisation et qui doivent avoir été instruites de l'utilisation sûre de l'équipement de protection individuelle et de ses éventuels dangers.
- Conformément aux directives de prévention des accidents, il est impératif que l'utilisateur de l'équipement de protection individuelle contre les chutes (catégorie III) ait suivi une formation théorique et un entraînement pratique. Profitez ici des compétences en matière d'instruction et de formation des centres d'entraînement de BORNACK : info@bornack.de
- Porter des vêtements et des chaussures adaptés à la tâche à effectuer et aux conditions météorologiques.
- N'utiliser le produit qu'en parfait état de santé.
- Toute restriction pour des raisons de santé peut influencer sur la sécurité de l'utilisateur lors de travaux en altitude ou en profondeur.
- Lorsque l'on utilise cet équipement de protection personnelle comme système antichute (chute libre possible), il faut impérativement utiliser (aucune exception !) un harnais antichute conforme à EN 361.
- Calcul du parcours de chute possible lors de l'utilisation correcte de tous les composants d'ÉPI nécessaires : (le cas échéant distance de freinage HSG) + surplus de longe (selon la situation) + distance de freinage de l'absorbeur d'énergie (1,75 m maxi.) + hauteur de l'œillet antichute (1,5 m) + réserve de sécurité de 1,0 m.
- Avant toute utilisation, s'assurer qu'il y a suffisamment d'espace libre sous l'utilisateur pour empêcher toute collision avec un obstacle en saillie ou avec le sol.
- Protéger l'équipement de protection individuelle des effets de la chaleur (flamme ou étincelle de soudure, cigarette incandescente par exemple) et des produits chimiques (aciers, bases, huiles par exemple) ainsi que des influences mécaniques (rebords acérés entre autres) lors de son stockage, de son utilisation et de son transport.
- La possibilité de combinaison et l'effet de protection de l'ÉPI doivent être contrôlés pour chaque situation à risques (évaluation des risques).
- Si une personne reste suspendue inerte à un harnais antichute pendant une période prolongée, le retour du sang des jambes vers le cœur peut être alors gêné voire bloqué. Cela peut entraîner un traumatisme de suspension, un état de choc circulatoire avec des conséquences graves voire mortelles.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Avant le début du travail, le responsable doit établir un plan de mesures de secours. Il doit y définir comment une personne devra être secourue rapidement et en toute sécurité et comment les premiers secours seront garantis. Ce secours doit avoir lieu dans les 20 minutes. BORNACK vous aide à établir votre concept de secours sur-mesure qu'il intègre dans les entraînements à exécuter.
Courriel du service en ligne : info@bornack.de
- Respecter les consignes de sécurité locales (par exemple en Allemagne les réglementations de la compagnie d'assurance publique allemande 112-198 et 112-199 et celles des organismes professionnels) ainsi que les règlements de prévention des accidents courants dans la branche.

AUTRE

AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Conformité avec le règlement (UE) 2016/425 relatif aux ÉPI.

Essai de type UE (module B) et surveillance de la fabrication (module C2) par :

DEKRA Testing and Certification GmbH
Dinnendahlstr. 9, D-44809 Bochum
CE 0158

Système de management de la qualité certifié conforme à la norme ISO 9001:2015.

Surveillance de la fabrication par un bureau notifié de catégorie III.

Contrôle complémentaire du produit pour l'« Utilisation à l'horizontal » et « Contrainte sur un rebord » (R= 0,5 mm).

CONTRÔLES RÉGULIERS

- Le présent ÉPI doit être contrôlé au moins une fois par an par le fabricant ou un spécialiste instruit par le fabricant de la révision de l'appareil et doté du certificat correspondant. Le résultat de cette vérification doit alors être consigné dans la carte de contrôle se trouvant à la fin du présent mode d'emploi.
- Ou après l'utilisation.

DISTRIBUTION

- Il relève de la responsabilité du revendeur de fournir le mode d'emploi dans la langue du pays de destination. Cette traduction doit être autorisée par BORNACK.

SERVICE

Pour toute question concernant l'utilisation de cet équipement de protection personnelle ou sur les prestations de service complémentaires de BORNACK comme

- Appréciations des risques
- Concepts de sauvetage
- Formations + entraînements
- Contrôles effectués par des spécialistes
- Contrôles techniques
- Maintenances + révisions

adressez-vous volontiers à notre service en ligne par courriel : info@bornack.de

Nous vous aiderons avec plaisir !

MAINTENANCE

- Entretenez le bon mouvement des pièces mobiles du mousqueton et des autres appareils le cas échéant avec de l'huile dosée sur les articulations. Utiliser pour cela de préférence de l'huile de mécanique de précision. Veiller à ce que l'huile n'entre pas en contact avec les composants textiles de l'ÉPI.
- La maintenance doit être effectuée uniquement par BORNACK ou un spécialiste instruit par BORNACK de la révision de l'appareil et doté du certificat correspondant. Respecter à la lettre les indications de ce mode d'emploi.
- Les équipements de sécurité propres et bien entretenus ont une durée de vie plus longue !

AUTRE

NETTOYAGE

- Sécher les équipements de protection individuelle humides à l'air et non pas à une source de chaleur artificielle. Essuyer les composants métalliques avec un chiffon.
- Nettoyer les composants textiles encrassés (les harnais antichute, les cordes par exemple) à l'eau tiède avec très peu de lessive pour linge délicat. Les rincer ensuite soigneusement à l'eau claire et les laisser sécher à l'air. Tout autre produit nettoyant est interdit !
- Si une désinfection est nécessaire, s'adresser par courriel au service en ligne : info@bornack.de
- En cas de contact avec l'eau salée, maintenir l'équipement de protection individuelle humide jusqu'à pouvoir le rincer abondamment à l'eau distillée.

DURÉE DE VIE/USURE DE REMPLACEMENT

Les recommandations suivantes sont à appliquer pour l'utilisation du modèle BOOT :

Durée maximale d'utilisation à partir de la première utilisation : 8 ans

Dans des conditions de stockage idéales et en observant une inspection annuelle, le produit peut être entreposé pendant jusqu'à 3 ans de plus avant la première utilisation sans que la durée d'utilisation maximale indiquée ne soit réduite. Chaque autre année de stockage réduit la durée d'utilisation maximale autorisée alors valide de 1 an.

Les pièces métalliques ne sont pas soumises à une durée de vie ni une usure de remplacement dues à leur âge. C'est l'expert qui prend la déci-

sion au regard de ses compétences techniques et sur la base des progrès des normes actuelles.

Il est possible de prolonger la durée d'utilisation en faisant effectuer des contrôles réguliers par des spécialistes et en remplaçant les pièces d'usure vieilles (vieillessement des composants textiles par exemple).

Une utilisation intensive et/ou des conditions d'utilisation extrêmes comme les rebords acérés, les influences chimiques, les rayons UV etc. conduisent, pour des raisons de sécurité, à une durée d'utilisation réduite. C'est à prendre en compte par l'entrepreneur lors de l'analyse des risques sur les lieux de travail.

L'entrepreneur doit s'assurer par la documentation de la première mise en service dans la carte de contrôle que les délais maximums sont respectés.

La carte de contrôle qui se trouve à la fin de ces instructions d'utilisation doit être présentée lors des contrôles spécialisés réguliers et doit alors être remplie par le fabricant ou un spécialiste doté des certificats correspondants mandaté par le fabricant de la révision de l'appareil.

Vous trouverez de plus amples informations sur Internet sur : www.bornack.de

RÉPARATION

- Pour des raisons de responsabilité, les réparations ne doivent être effectuées que par BORNACK ou par un atelier partenaire agréé par écrit de la société BORNACK.
- N'utiliser que des pièces de rechange originales du fabricant.

AUTRE

STOCKAGE

- Sécher les équipements de protection individuelle humides **avant** de les ranger.
- À entreposer au sec et à l'abri de la lumière.
- Ne pas ranger l'équipement de protection individuelle à proximité de radiateurs. Des températures constantes inférieures à 0 °C ou supérieures à +50 °C ont un effet négatif sur la solidité des matériaux textiles et réduisent l'espérance de vie du produit.
- Ne mettez pas l'équipement de protection individuelle en contact avec des produits agressifs (les huiles, les graisses, les acides ou autres produits chimiques etc.). On peut utiliser de l'huile pour mécanique de précision pour doser les huiles des composants mécaniques mobiles lors de la maintenance. Il faut cependant veiller impérativement à ce que les composants textiles de l'ÉPI n'entrent pas en contact avec cette huile.
- Ne pas non plus stocker les ÉPI à proximité de substances agressives (voir ci-dessus) étant donné que leurs effluves aussi peuvent avoir une influence négative sur la solidité de l'ÉPI.
- Rangez le dispositif protégé dans son sac ou sa mallette.

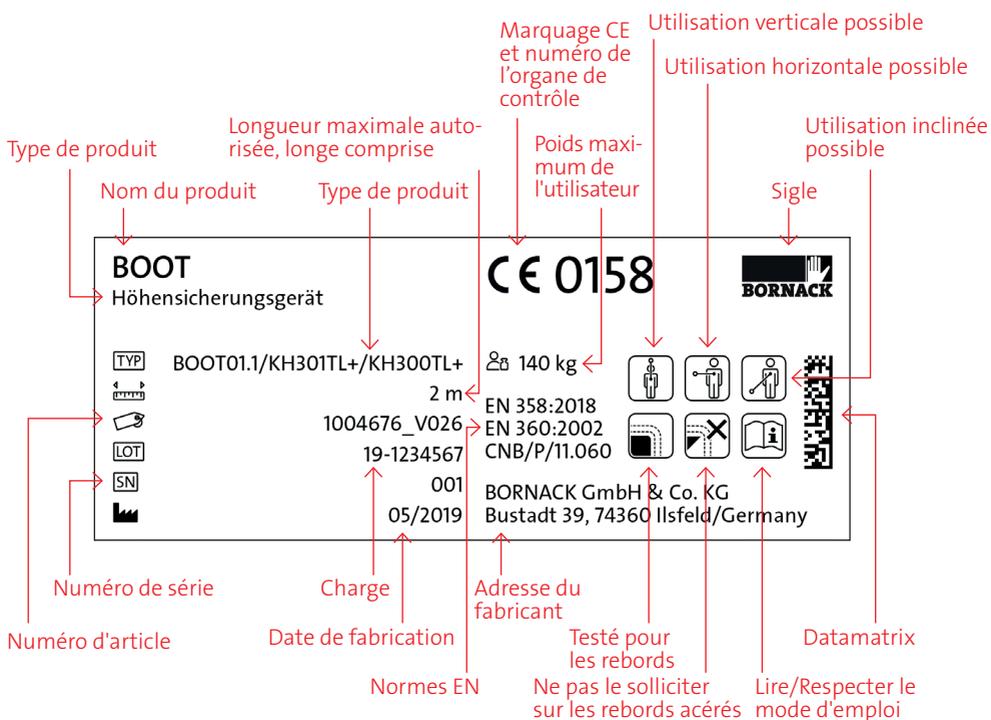
TRANSPORT

- Transportez le dispositif protégé dans son sac ou sa mallette.

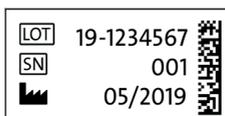
AUTRE

MARQUAGE DU PRODUIT

Le produit porte les marquages suivants :



Charge →
 Numéro de série →
 Date de fabrication →



DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ



Déclaration UE de conformité

Le fabricant ou son mandataire établi dans l'UE

BORNACK GmbH & Co. KG
Bustadt 39
74360 Ilsfeld
Allemagne

déclare par la présente que l'équipement de protection individuelle ci-après désigné par

Antichute à rappel automatique avec fonction de retenue
BOOT

- est conforme à la législation d'harmonisation applicable conformément à l'annexe V (module B) du règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle selon l'article 19 (ÉPI de catégorie III) et examiné selon EN 358:2018 EN 360:2002 CNB/P/11.104:2018
- est identique à l'ÉPI qui fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type N° ZP/B111/19

délivrée par

DEKRA Testing and Certification GmbH
Dinnendahlstraße 9
44809 Bochum
Allemagne
CE 0158

- est soumis à l'évaluation de la conformité au type, sur la base du contrôle interne de la production et de contrôles supervisés du produit selon module C2 du règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle (ÉPI de catégorie III), sous la surveillance de l'organisme notifié

DEKRA Testing and Certification GmbH
Dinnendahlstraße 9
44809 Bochum
Allemagne
CE 0158

le 27/07/2020

BORNACK GmbH & Co. KG

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ulrike Bornack".

Ulrike Bornack
Direction

CARTE DE CONTRÔLE

POUR LA SURVEILLANCE ANNUELLE

La carte de contrôle doit être remplie intégralement par le spécialiste instruit par le fabricant de la révision de l'appareil lors du contrôle annuel.

Cette liste ne se veut pas être une liste exhaustive des critères de contrôle et n'exempte donc pas le spécialiste de sa décision sur l'état général.

Type Nom du produit : _____

Date de fabrication : _____

Lot : _____

No de série : _____

Date d'achat : _____

Date de la 1ère Utilisation : _____

Usure de remplacement au plus tard : _____

	Date	Signature	Prochain contrôle	Motif du contrôle
1re année				
2e année				
3e année				
4e année				
5e année				
6e année				
7e année				
8e année				



FALLSTOP

Équipement de sécurisation et de sauvetage en hauteur et en profondeur

SAFEPOINT

Planification et montage des systèmes d'assurance fixes

BORNACK GmbH & Co. KG

Bustadt 39
74360 Ilsfeld
Allemagne

Tél. + 49 (0) 70 62 / 26 90 0-0
Fax + 49 (0) 70 62 / 26 90 0-550
info@bornack.de
www.bornack.de

© BORNACK – Sous réserve de modifications techniques
Réimpression, même partielle, avec autorisation écrite exclusivement
Dernière mise à jour : 07/2021 Instructions d'utilisation No d'art. 8000152_FR ebo/anh

